

A CHACUN SES PATINS À BREST

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19 SAISON 2020/2021

Ce présent protocole regroupe les recommandations éditées par la ville de Brest, la Fédération Française de Roller et Skateboard et les recommandations du ministère des sports....

Il s'accompagne du protocole édité par la Fédération Française de Roller et Skateboard.

L'association A Chacun Ses Patins à Brest vous accueille pour la saison 2020/2021 avec des règles sanitaires qu'il conviendra de respecter et de faire respecter; toute personne ne respectant pas les mesures éditées par l'association se verra refuser l'accès aux structures utilisées par les responsables, veuillez prendre connaissance du présent protocole.

Il pourra être complété par des annexes permettant une évolution.

Les référent covid pour l'association sont:

Pour la section hockey : TONNARD Adrien 06 20 65 22 31 tonnardadrien@gmail.com

Pour la section course : DETOUILLON Sébastien : 06 33 22 28 55 seb.det@gmail.com

Pour l'école de roller : TONNARD Rémy 06 20 14 05 00 remytonnard@gmail.com

LE REFERENT PRINCIPAL POUR L'ASSOCIATION EST :

TONNARD Rémy 06 20 14 05 00
remytonnard@gmail.com
acsp.brest@gmail.com

A chaque présence dans un gymnase une feuille d'émargement sera à compléter (Nom et Prénom du responsable légal si mineur ou du pratiquant pour un majeur, adresse Mail, numéro de téléphone ou vous pouvez être joint à tout moments;
Veuillez apporter un stylo personnel.

Règles générales:

- le port du masque est obligatoire sur les espaces intérieurs, dans les couloirs, toilettes ce au moins jusqu'à l'entrée sur l'aire sportive pour les pratiquants.
- Vous devez vous identifier sur la feuille d'émargement avant de pénétrer dans le gymnase.
- Vous devez vous désinfecter les mains à chaque entrée dans le gymnase, du gel Hydroalcoolique sera mis à votre disposition.

- Vous devez prendre connaissance des règles sanitaires affichée dans la structure.
- Les vestiaires et douches sont interdits d'accès jusqu'à nouvel ordre.
- Arrivez avec vos affaires de sport personnelles
- prévoyez un petit sac type sac congélation pour entreposer votre masque pendant la pratique
- Les gestes à respecter sont décrits plus bas
- pour la saison 2020-2021 nous demandons de joindre un certificat médical à toutes demandes d'adhésion.
- L'accueil des visiteurs est possible à la condition qu'ils occupent des places assises et que soit respectée une distance minimale d'un siège ou un mètre entre les sièges occupés par chaque personne ou groupe de personnes de 10 du même foyer. Pour les structures ne disposant pas des infrastructures permettant l'accueil du public visiteur sur des places assises, il est impératif de veiller au strict respect des mesures de distanciation.

Règles spécifiques à chaque discipline (En plus des règles générales):

école de roller :

- La capacité maximale d'accueil en école de roller est de 20 patineurs par créneau y compris les encadrants.
- Il n'y aura pas de prêt d'équipements de protections ni de roller jusqu'à nouvel ordre. (chacun devra apporter son propre matériel et ses propres rollers).
- Le matériel pédagogique ne sera manipulé que par les moniteurs, il sera désinfecté après chaque cours.
- Les cours se déroulent sans contact entre les patineurs, dans la pratique il y aura des déplacements dans le gymnase sans croisements, les techniques individuelles seront privilégiées aux techniques collectives pour éviter les contacts.
- Les jeux seront adaptés pour respecter la distanciation.
- Les pratiquants devront arriver équipés.

Roller Hockey :

- vous avez jusqu'à fin septembre pour vous réinscrire. (cela vous laisse le temps de voir si les conditions vous conviennent)
- Plusieurs points devront être respectés pour rester en accord avec les recommandations sanitaires de la fédération et de la ville de Brest (en plus de ceux énumérés dans les règles générales).
- Les joueurs arrivent équipés, sauf pour les gardiens qui seront exceptionnellement autorisés à se changer dans la salle. (Vestiaires et douches non accessibles)
- Les arrivées et départs de l'entraînement devront être décalés de 5 minutes sur nos créneaux horaires pour éviter de croiser les autres clubs et pour permettre d'aérer les locaux.
- La reprise des jeux devra se faire sans opposition ni contact jusqu'à évolution des règles sanitaires, les exercices iront dans ce sens avec la distanciation qui correspond aux directives nationales.
- Capacité d'accueil pour un entraînement de Hockey par créneau : 15 personnes

- Le matériel pédagogique ne sera manipulé que par les moniteurs, il sera désinfecté après chaque cours.

Dans le contexte actuel aucun engagement en championnat n'est envisagé cette année. Le club se réserve **le droit** d'apporter toute(s) modification(s) nécessaire(s) au protocole ci-dessus pour garantir la sécurité et la santé de ses adhérents, jusqu'à, si nécessaire, l'arrêt total de tout entraînement.

Roller Course :

- Plusieurs points devront être respectés pour rester en accord avec les recommandations sanitaires de la fédération et de la ville de Brest (en plus de ceux énumérés dans les règles générales)
- Les patineurs arrivent équipés (Vestiaires et douches non accessibles)
- Les arrivées et départs de l'entraînement devront être décalés de 5 minutes sur nos créneaux horaires pour éviter de croiser les autres clubs.
- Capacité d'accueil pour un entraînement de course par créneau : 15 personnes
- Le matériel pédagogique ne sera touché que par les moniteurs, il sera désinfecté après chaque cours.
- Il s'agit pour la course d'un entraînement individuel donc pas de contact de jeux, les patineurs devront évoluer en respectant une distanciation en fonction de la vitesse d'évolution.

Engagements de la Ville de Brest / Mise en œuvre par le service Sports de Salle et de Plein Air

Elle veillera au nettoyage quotidien des sites, ainsi qu'à la désinfection des sanitaires, poignées de portes... ce à fréquence minimale de deux fois par jour, sur le temps de midi et entre les créneaux scolaires et associatifs en fin d'après-midi.

La Ville mettra en place sur les accès un certain nombre de flacons de gels HA et de la signalétique préventive permettant de visualiser des flux entrées/sorties distincts en fonction des utilisations souhaitées. Elle veillera au renouvellement d'air neuf via les centrales de traitement d'air ou en ouvrant régulièrement les issues et fenêtres.

Il est à rappeler que le port du masque est obligatoire sur les espaces intérieurs, dans les couloirs, toilettes et vestiaires, ce au moins jusqu'à l'entrée sur l'aire sportive.

**LE PRÉSIDENT
RÉMY TONNARD**